



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2008

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 21 janvier 2008 à 17 h 30, sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

Etaient présents :

Mme LAISNEY, M. SAILLARD, M. TROCHON, Adjoints ;
M. BRETON, M. PASQUIER, M. LELONG, M. LAUNEY, M. COMMENCHAIL, M. JEANNE

Absent(s) excusé(s) : Mrs REVEL (pouvoir Mme Bougis) M. ONFROY, M. LAY

Absent(s) non excusé(s) : Mme DIDIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme LAISNEY a été élu(e) secrétaire



Dès l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé et signé des membres présents.

PROJET ZONE D'HABITATIONS

- Acquisition des terrains Hébert

Suite à une précédente réunion, après avoir pris connaissance de l'avis des domaines en date du 18 décembre 2007 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'acquisition de l'ensemble des terrains soit 1 ha 69 a 40 ca, appartenant à la famille HEBERT pour le prix de **150 000 €**

- autorise Mme le Maire à signer actes et documents ad hoc

- Intervention de l'EPFN pour l'acquisition des autres parcelles composant cette zone

Le 13 février 2007 le Conseil Municipal a institué le Droit de Préemption Urbain, sur les zones U et AU du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Considérant :

- que le P.L.U., adopté le 18 décembre 2006 prévoit trois zones 1 AU destinées à l'urbanisation à court terme permettant les constructions à usage d'habitation sous forme d'opérations d'ensemble,
- que le Conseil Municipal dans sa séance du 12 juillet 2007 a engagé une réflexion d'aménagement de la zone 1 AU située entre le hameau Meslin et le Hameau Saillard, avec intention d'acquisition des terrains la constituant,
- que par délibération du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a confié la mission d'assistance à donner d'ordre à la D.D.E., consistant en la réalisation d'un aménagement de la zone d'habitation sus mentionnée,

VU, les propositions d'aménagement réalisées par la DDE, présentées au Conseil Municipal, tendant à répondre à la politique locale de l'habitat qu'il s'est fixé pour cette zone à savoir,

- o Différents types d'habitat répartis de façon à obtenir une mixité sociale et intergénérationnelle :
 - Habitat individuel privé
 - Habitat en accession à la propriété
 - Habitat locatif public répondant aux besoins actuels de la commune
 - Habitat pour personnes âgées sous forme de studios, petits logements individuels groupés
 - Maison d'accueil de jour pour les personnes âgées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie** pour procéder à l'acquisition des autres parcelles attenantes aux parcelles Hébert et situées dans la zone 1 AU, d'une superficie totale de 2 ha 79 a 40 ca, **s'engage à racheter les biens en cause dans le délai maximum de cinq ans,**

- choix du géomètre pour l'établissement d'un plan topographique de terrain pour la zone d'habitation et zone artisanale :

Trois cabinets ont répondu à la consultation et après avoir pris connaissance du rapport des offres établi par la DDE, le Conseil Municipal retient le devis du Cabinet Rivoalen d'un montant de 5 563€ HT.

ZONE ARTISANALE

Mme le Maire fait part de l'évolution du dossier : signature acte acquisition terrains le 19 décembre 2007 – projet d'aménagement de zone en cours sur 4 ha 38 ca – réception de six demandes d'emplacement par des professionnels

DEVIS AMENAGEMENT TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal opte pour celui des Jardins du Bocaged'un montant de 17 305 € HT pour l'aménagement d'un second terrain d'entraînement de football.

ACTUALISATION DU PDIPR

A la demande du Comité Départemental du Tourisme, afin de permettre l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et suite à la modification de certains itinéraires des communes avoisinantes, il est nécessaire d'inscrire au PDIPR, certains chemins de la commune. Aucune objection du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

↳ Mme Laisné donne compte rendu des conseil d'écoles primaire et maternelle et des activités dispensées : Sambo, Piscine, spectacle. Par ailleurs, le CM accepte le renouvellement de deux ordinateurs en primaire : 1 100 € TTC

↳ Dans le cadre du recensement de la population, le CM décide à l'unanimité d'attribuer les indemnités suivantes :

- à chaque agent recenseur : 4 € net par logement recensé ainsi qu'une indemnité kilométrique forfaitaire de 50 € ou 100 € selon le district attribué
- au coordonnateur d'enquête : une indemnité équivalente à 200 € net.

↳ Accord sur renouvellement de l'adhésion annuelle au CLIC : 0.20 € par habitant soit 244 € pour 2007

↳ L'inauguration de la salle de sports aura lieu le samedi 2 février avec portes ouvertes aux habitants

↳ Remerciements de plusieurs associations bénéficiaires d'une subvention communale et de particuliers pour les colis de Noël

Le Maire,
Françoise BOUGIS